

AFFAIRE No 55 - MODIFICATION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre le reclassement éventuel des agents communaux pouvant bénéficier d'un avancement de grade, je vous propose de compléter l'effectif du personnel de la ville comme suit :

- 1 poste d'Ingénieur en Chef
- 2 postes de Brigadier-Chef
- 3 postes de Brigadier
- 1 poste de Téléphoniste Principale
- 3 postes de Directeur de Service Administratif

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions des Affaires Générales et des Finances

Favorables.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le

~~Article 3 de la loi n° 82-213 du 2~~
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.